

XIV.

Restes de l'enceinte murale du XIII^e siècle

RUE DE ROLLEBEEK ET RUE DES ALEXIENS

Au cours de nos promenades nous avons signalé déjà plusieurs fragments de la première enceinte de la ville, notamment rue Sainte-Catherine, 42 (page 115), rue Isabelle (page 204) et rue de la Banque (page 187). Nous avons décrit également la *Tour Noire* (page 121).

Dans le quartier de la Steenpoort et des Alexiens, nous relevons plusieurs restes importants, savoir : une tour dite d'Anneessens, rue de Rollebeek; un fragment de muraille et une tour, rue de Villers et rue des Alexiens; une partie de mur, à l'Athénée, rue du Chêne; plus haut, rue de Ruysbroeck et rue de l'Empereur, une autre partie de muraille.

Comme ces fragments, tous du XIII^e siècle, sont situés dans un même rayon, ils peuvent faire l'objet d'une visite spéciale. Nous les décrivons ici dans une notice d'ensemble, précédée d'une notice historique générale sur les fortifications qui se sont succédé à Bruxelles depuis le X^e siècle. Il sera utile de se pénétrer de ces notions historiques avant de commencer la visite.

I

Historique

1. L'enceinte du Bourg

Le premier système défensif que le territoire de Bruxelles ait connu, consistait dans un *castrum* ou château fort établi dans l'île Saint-Géry. Il en est question dès le X^e siècle. Entouré d'eau de toutes parts, il était imprenable, et de fait, jamais les chroniqueurs ne mentionnent sa prise par l'ennemi. En l'an 1040, le comte Lambert Baldéric améliora les travaux de défense de l'île et en même temps les élargit. Il établit notamment vers la Grand'Place — entre la Place et la Bourse actuelle — une ligne de remparts de terre. Au XII^e siècle, les *steen*en bâtis par les lignages autour du Marché — la Grand'Place actuelle — contribuèrent à la protection du bourg et à la sauvegarde personnelle des bourgeois-marchands groupés au pied du *castrum*. A côté des *steen*en, s'élevait la tour de Saint-Nicolas qui était une tour avancée et isolée de défense.

2. La première enceinte de la ville

A la fin du XII^e siècle, la bourgeoisie, arrivée à un certain degré de développement économique, réclama des droits politiques. Le duc Henri I^{er}, qui s'affirma partout en Brabant comme le protecteur des villes, consacra, ici comme ailleurs, l'autonomie politique de la cité. Il lui octroya une charte et un échevinage spécial, l'autorisa à élever un pilori et à se servir d'un sceau. En même temps il lui reconnut

le droit de pourvoir personnellement à la défense de son territoire et d'avoir une enceinte. C'est par conséquent au règne de Henri I^{er} (1190-1235) que remonte la *première enceinte* de la ville de Bruxelles. Les historiens ont confondu celle-ci avec les fortifications du bourg de l'île Saint-Géry de l'an 1040. Ils n'ont pas remarqué que Bruxelles, comme les villes de Flandre, s'est développé en partie double, et qu'il faut distinguer nettement le *bourg* de la *ville*. Le *bourg* est le noyau militaire, établi, dès le X^e siècle, dans l'île Saint-Géry. Il ne remplit aucune fonction économique, ne produit rien et se contente de consommer ce qu'on importe des domaines environnants pour les besoins des *ministeriales* ou serviteurs du duc et des *milites castrenses* ou chevaliers préposés à la défense du château. Il est aussi le centre de l'administration ducale et, tout près de l'habitation du prince se trouve le lieu du plaid ou tribunal public où les échevins, au nom du duc, rendent la justice ou président aux actes de mutation immobilière. La *ville*, au contraire, se forme en deçà du *castrum*, au XI^e-XII^e siècle. Ses fonctions sont purement économiques. Ses habitants, appelés *bourgeois*, s'occupent de commerce et d'industrie, et c'est cette communauté marchande qui est le véritable point de départ de la ville de Bruxelles (1).

Le jour où la ville de Bruxelles atteignit un certain degré d'expansion économique, elle obtint le droit d'avoir des remparts propres. Le bourg fut alors désaffecté. Le duc Henri quitta le *castrum* héréditaire des ducs de Lotharingie et alla se fixer au Coudenberg

La première enceinte, établie sous le règne de Henri I^{er} — disons vers 1200 — n'était pas une enceinte *murale*. Des murs proprement dits ne furent élevés qu'au cours du XIII^e siècle. Les premiers remparts étaient, comme partout ailleurs, des talus de terre, défendus par des fossés et des palissades. Les nombreux marécages qui entrecoupaient notre sol, contribuaient du reste puissamment à la défense de ce *vallum*. On se préoccupa, toutefois, de la construction immédiate de portes en pierre. Celles-ci, au nombre de sept, occupaient les chemins qui rayonnaient vers les villes voisines. Bientôt après, aux endroits dont l'expérience militaire avait démontré la faiblesse, on remplaça le rempart de terre par un mur de pierre. Enfin, sous l'impulsion des progrès réalisés par l'art militaire, on finit par encercler de murs la cité tout entière. Ce travail peut être considéré comme achevé dans son ensemble à l'avènement de Jean I^{er} le Victorieux (1267).

Un peu plus tard, vers 1300, des travaux complémentaires furent exécutés du côté d'Anderlecht et de Molenbeek. Un fossé d'écoulement de la Senne, correspondant à la rue des Six Jetons, fut approfondi et transformé en fossé de défense. A ce fossé vinrent se joindre des remparts de terre qui s'étendaient en demi-cercle jusqu'à la rue de Flandre. La rue Rempart des Moines indique aujourd'hui encore le tracé de ce *vallum*. Rue de Flandre même, on éleva une porte isolée en pierre dite *Verloren Cost* (page 157). Enfin, en avant du fossé des Six Jetons, on utilisa la Petite Senne comme moyen de défense, et il y avait à l'endroit dit *Ten Cruyskene*, près du chemin d'Anderlecht, des fortifications composées de haies et de barrières, dès le début du XIV^e siècle.

Les premiers murs étaient faits de grosses pierres en grès, extraites des carrières situées aux environs de Bruxelles, à Evere, à Dieghem, et ailleurs. Ces pierres étaient reliées entre elles par un ciment extrêmement dur. La muraille était appuyée sur des arcades cintrées d'une profondeur de 2 mètres environ. Le mur, au-dessus des arcades, était épais de 85 centimètres environ. Dans ce mur

(1) Voir les plans en relief au Musée Communal, et tome II, pages 251 à 255.

il y avait des *meurtrières* (1). La partie supérieure était couronnée de *créneaux* (2) que longeait le *chemin de ronde*. Les créneaux étaient séparés les uns des autres par des *merlons* (3) recouverts d'une pierre formant saillie à l'extérieur. Des *volets* mobiles ou mante-

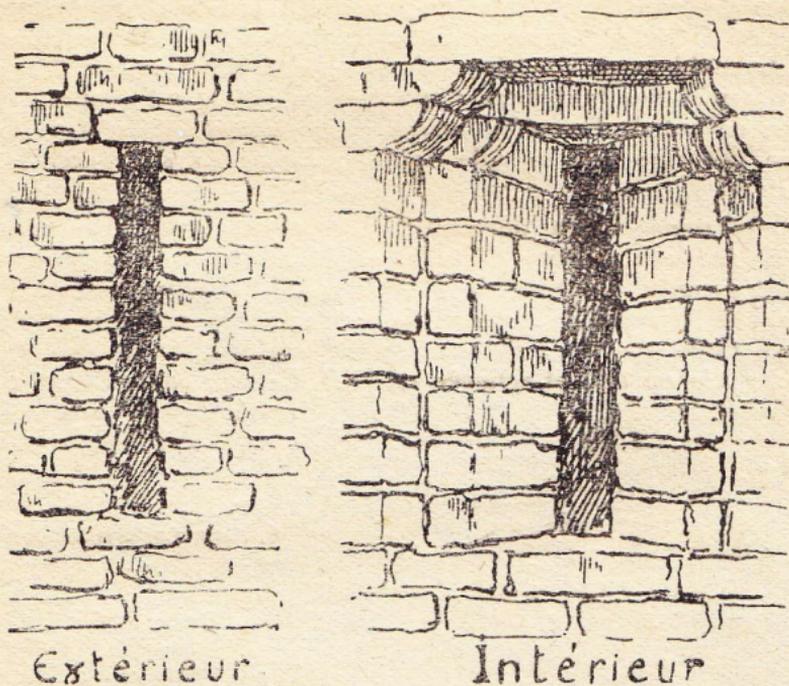


Fig. 106. — Meurtrière ou archère.

lets couvraient les créneaux afin de mettre le défenseur à l'abri des projectiles de l'assaillant.

De distance en distance s'élevait une tour composée de plusieurs étages. Le rez-de-chaussée était séparé du premier étage par une

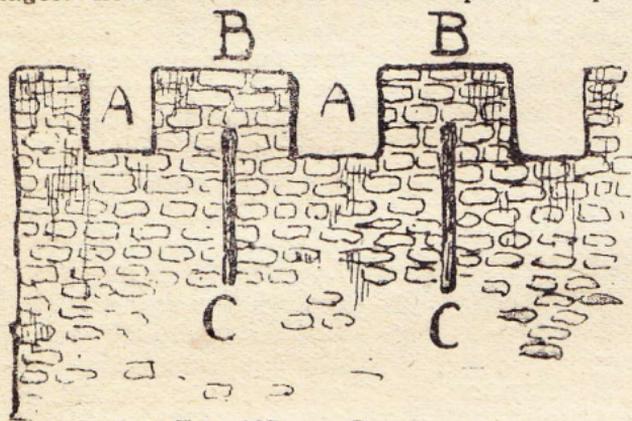


Fig. 107. — Courtine.

A. Créneau. — B. Merlon. — C. Meurtrière.

voûte. Les deux étages supérieurs avaient un plancher qui reposait sur des madriers placés dans les parois du mur. Un toit conique, de date postérieure, achevait l'édifice qui, vers l'intérieur de la ville, avait un pignon à gradins. A chaque étage il y avait des meurtrières.

Enfin, sept portes principales communiquaient avec le dehors.

(1) La *meurtrière* ou *archère* est une ouverture très étroite à l'extérieur, évasée à l'intérieur. Elle donnait dans une baie qui était évasée, elle aussi, et suffisamment grande pour abriter au moins un défenseur. C'est par ces meurtrières qu'on lançait sur les assaillants des flèches ou des traits d'arbalète (fig. 106).

(2) Le parapet qui protège le chemin de ronde, est évidé de distance en distance. Ce vide s'appelle *créneau*. Il permettait aux défenseurs des murailles de voir les assaillants et de leur lancer des projectiles (fig. 107).

(3) Entre les créneaux il y a des intervalles pleins qu'on appelle *merlons*. Le créneau et le merlon alternaient par conséquent (fig. 107).

3. La deuxième enceinte de la ville

Survient la guerre de Flandre, en 1356. Louis de Male revendique la succession de Jean III, et entre en Brabant à la tête d'une puissante armée. Les Bruxellois s'aperçoivent qu'il leur est impossible de soutenir convenablement un siège derrière des murs autour desquels s'étaient formés des faubourgs compacts. Ils jugent préférable de se porter au devant de l'ennemi, mais ils sont battus à Scheut et s'enfuient en désordre vers la ville dont les Flamands s'emparent sans coup férir.

Cette expérience ayant démontré l'urgente nécessité de donner à la ville un nouveau système défensif, englobant les faubourgs et conforme aux progrès militaires, le Magistrat décida, immédiatement au lendemain de la guerre de Flandre, de construire une nouvelle enceinte en pierre. Cette enceinte, qui correspond aux boulevards extérieurs, fut commencée en 1357 et achevée en 1383. Le mur était entouré d'un fossé.

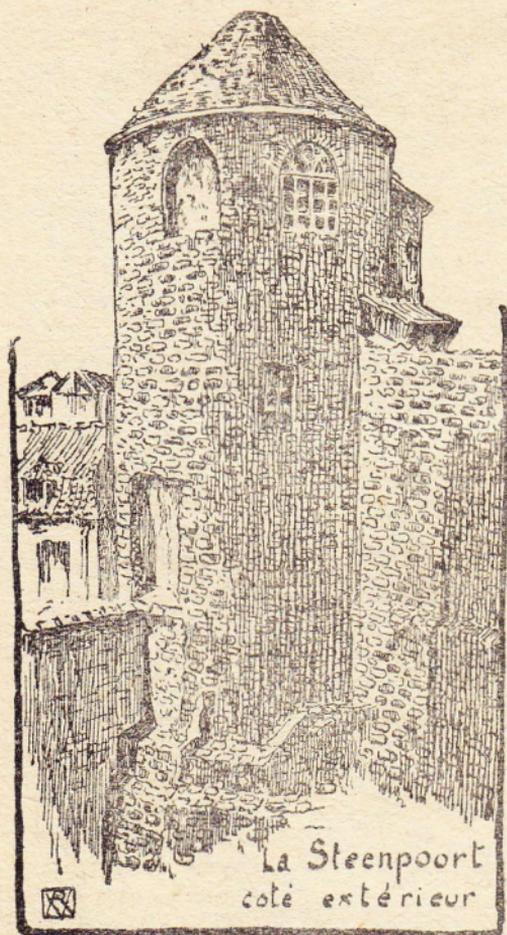


Fig. 108. — Tour dite Anneessens, rue de Rollebeek. (XIII^e siècle).

4. Les fortifications modernes (XVII^e siècle)

Au XVI^e siècle, pendant les guerres que Charles-Quint soutint contre la France, il se démontra, une fois encore, que les remparts de Bruxelles étaient insuffisants. En 1552 et en 1576, on essaya de les améliorer en réparant tant bien que mal les parties qui paraissaient les plus affaiblies. Au siècle suivant cependant, il fallut songer sérieusement à entourer Bruxelles d'un nouveau système défensif. Les campagnes répétées et menaçantes de Louis XIV forcèrent le Magistrat à décréter les travaux nécessaires. De 1666 à 1668, de 1671 à 1675 surtout, on entoura les remparts existants de ravelins ou demi-lunes, de bastions et d'ouvrages à cornes.

Destruction des remparts

La première enceinte de Bruxelles, désaffectée dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, fut aliénée par la ville à des particuliers. Les portes intérieures furent maintenues pendant longtemps. Les dernières ne disparurent qu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les portes de la deuxième enceinte furent démolies de 1782 à 1785, à part la Porte de Hal, qui est restée. Les remparts et les travaux érigés au XVII^e siècle disparurent, au début du XIX^e siècle, lorsqu'on construisit les boulevards extérieurs.

II

Description

La tour dite d'Anneessens

(Fig. 108 et 109.)

Cette tour s'élevait dans le voisinage immédiat de la Steenporte démolie en 1760 (page 133). Elle est aujourd'hui englobée dans les constructions de l'École communale, rue de Rollebeek, n° 22 où le rez-de-chaussée et les fondations sont visibles. On en a également une vue extérieure de la cour de l'immeuble n° 10, rue Steenport (entrer par une porte charretière). L'étage supérieur n'est accessible que par le n° 56 de la rue d'Or.

Cette tour a été confondue, mais à tort, avec la Steenporte, à laquelle elle était simplement reliée par le chemin de ronde. A l'époque où la Steenporte était transformée en prison, elle servait également de lieu d'incarcération pour les criminels et les accusés politiques.

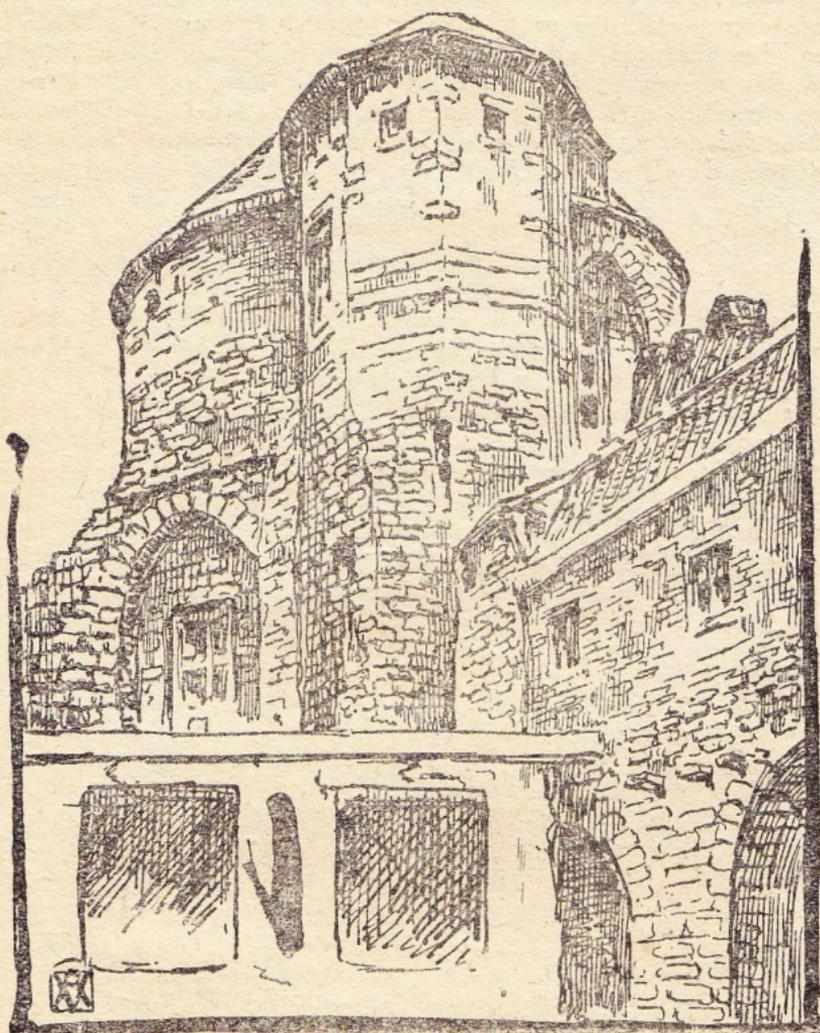


Fig. 109. — Tour dite Anneessens avec tourelle d'angle et une partie du chemin de ronde (XIII^e siècle).

On prétend que François Anneessens (page 132) y fut enfermé, d'où son nom actuel. Au XV^e siècle, on l'appelait *de pyntorre*, la tour à la torture, parce qu'on y mettait les accusés à la torture.

La tour est circulaire, comme toutes les tours de la première enceinte du XIII^e siècle. Par exception, elle est accompagnée d'une tourelle octogone qui renferme l'escalier.

Le rez-de-chaussée est voûté. On y aperçoit les traces de meurtrières. Dans la paroi existent des trous, dans lesquels on plaçait probablement des madriers, capables de supporter un plancher en bois. La calotte de la voûte est entourée d'un bourrelet.

Le rez-de-chaussée est surmonté de deux étages. Au 1^{er} étage on trouve une ouverture de porte dont les écoinçons sont formés par de gros bourrelets ou coussins. Cet étage donne accès à une partie de courtine ou chemin de ronde, parfaitement conservé, où l'on remarque une meurtrière intacte et d'autres, bouchées par des briques. Ce chemin de ronde, qu'on voit figuré sur la fig. 109, reliait la tour à la Steenpoort. De l'autre côté, on trouve un deuxième fragment de courtine. On remarque fort bien qu'en cet endroit le rempart formait un coude brusque dont l'angle était protégé précisément par la tour.

Le deuxième étage a été surhaussé par une maçonnerie en briques. A l'origine il n'y avait qu'une simple plateforme, à ciel ouvert, bordée d'un parapet à créneaux. Les plateformes des tours disparurent généralement au XV^e siècle. Elles furent couvertes à cette époque d'un toit conique posé sur une maçonnerie en briques.

La tour Anneessens avec ses étages et ses fragments de chemin de ronde est un des derniers vestiges de notre enceinte du XIII^e siècle. Elle devrait être rendue accessible au public et dans les salles du premier et du deuxième étage on devrait réunir une série de documents se rapportant à nos remparts, un plan en relief comme il en existe un au Musée communal, des maquettes de tours et de muraille, des photographies, des gravures anciennes comparatives, des vues représentant un siège, des relevés de plans, etc., etc. Le visiteur pourrait ainsi s'instruire sur place et se rendre compte *de visu* du fonctionnement de notre système défensif au Moyen-Age. Comme cette tour appartient à la Ville, l'exécution du projet serait facile.

Tour et rempart rue des Alexiens et rue de Villers
(Fig. 110 et 11.)

De la tour Anneessens, le rempart du XIII^e siècle se dirigeait, en formant un coude, vers la Steenpoorte. D'ici il passait par la Montagne des Géants et descendait le long de la Place de Bavière dans la direction de la rue des Alexiens dont il était parallèle. Nous avons dit ailleurs que cette dernière rue n'était, à l'origine, qu'un fossé qui défendait l'accès de la muraille (page 132). La partie de rempart située Place de Bavière fut démolie lors de la construction de cette place à la fin du XVII^e siècle (page 135). Une autre partie, parallèle à la rue des Alexiens, y compris une tour, existe encore.

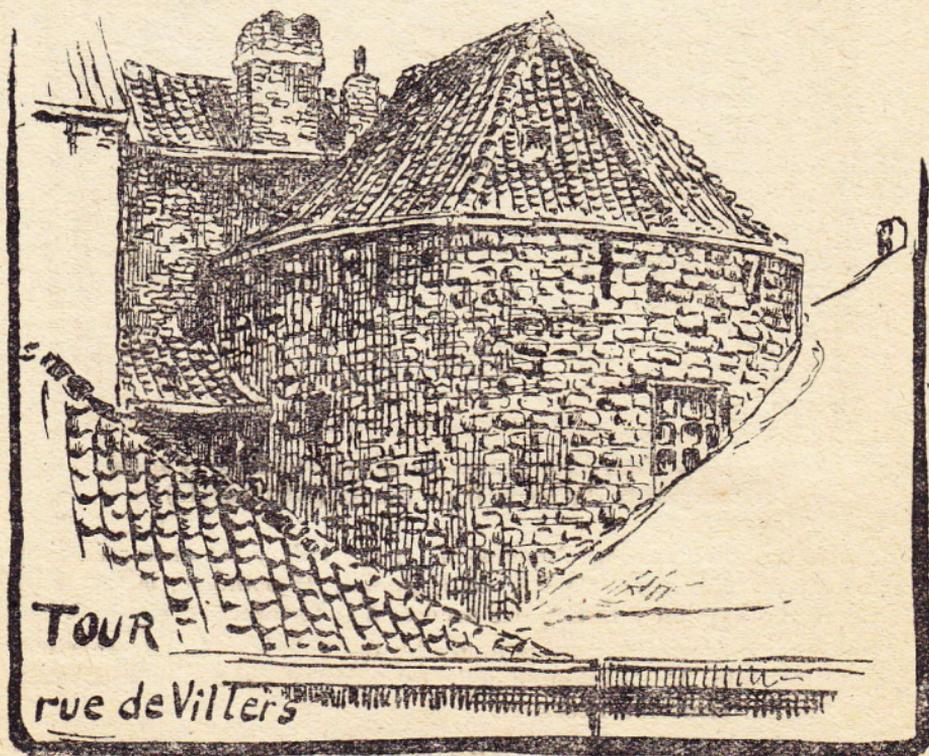


Fig. 110. — Tour rue de Villers, visible du côté de la rue des Alexiens.
(XIII^e siècle.)

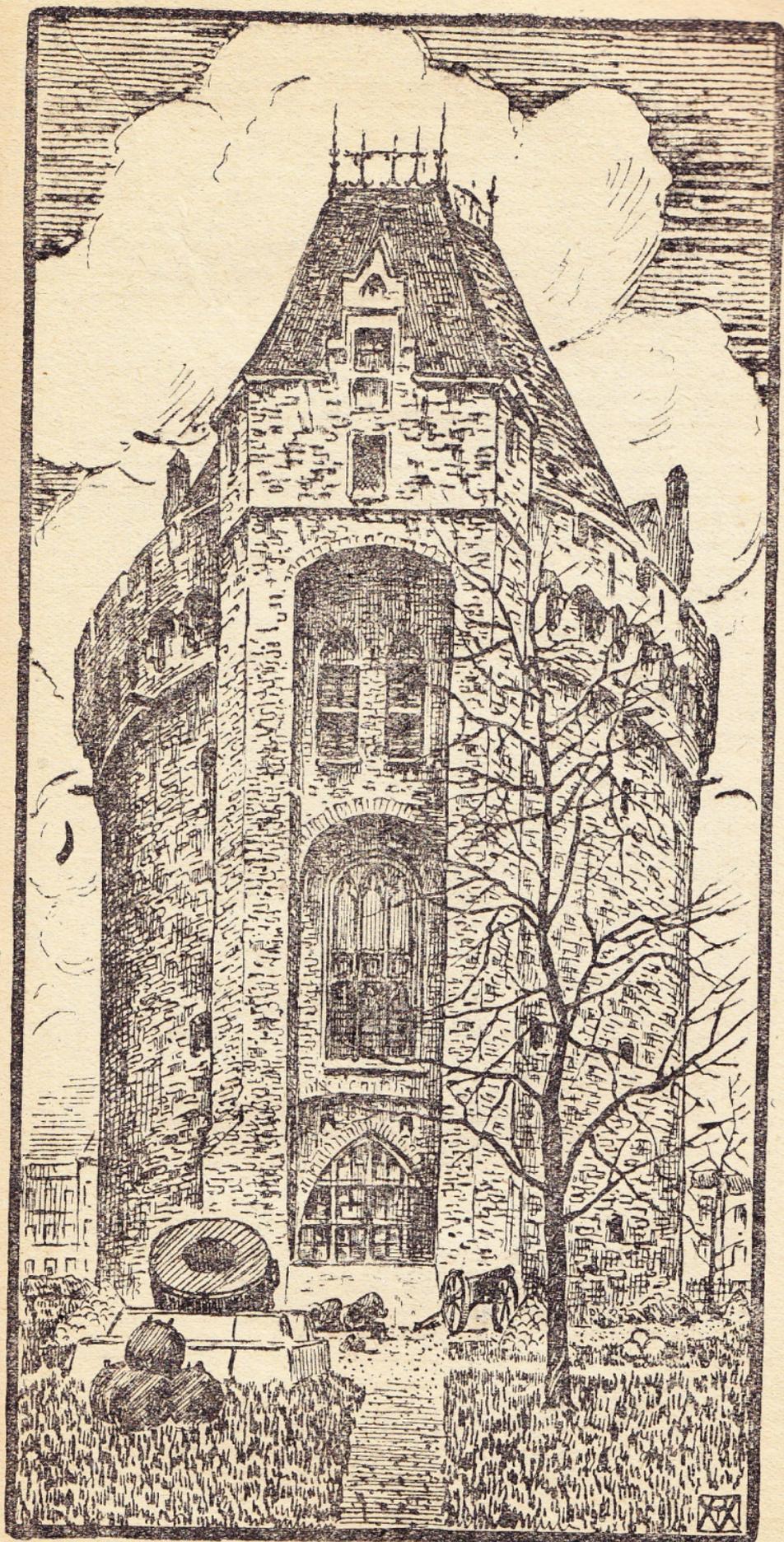


Fig. 111. — La Porte de Hal vue du côté de Saint-Gilles, édiflée en 1383.
(voir page 241).

On en visitera tout d'abord l'extérieur qu'on aperçoit le mieux de l'étage de la maison n° 39 de la place de Bavière. Le mur est très vaste, çà et là on remarque les traces des meurtrières. A l'endroit des créneaux on a percé quelques fenêtres. Le mur repose sur des arcades dont la profondeur est très grande, si bien qu'un menuisier y a installé son établi (fig. 112).

En se rendant dans la cour de l'école des Sœurs de Saint-Vincent de Paul (porte n° 37 de la place de Bavière), on peut voir le mur de plus près et contourner également la partie inférieure de la tour (fig. 110).

Si l'on désirait compléter la visite et voir la partie supérieure de la tour, il faudrait se rendre à l'institut des Frères de la Doctrine chrétienne, n° 16 de la rue des Alexiens. La cour de cet institut est intéressante par elle-même. C'est l'ancien jardin des archers de Saint-Georges, auxquels le Magistrat de la ville céda l'ancien fossé d'enceinte, en 1388. On y voit encore un bâtiment sur colonnade, daté de 1605 (page 145).

Enfin, l'intérieur de la tour est visible du côté du n° 29 de la rue de Villers. Le rez-de-chaussée sert d'atelier, et les étages sont habités par des familles ouvrières (ascension assez difficile). On y relève des traces des meurtrières, ainsi qu'une porte qui donnait accès au chemin de ronde.

Mur et courtine, rue de Ruysbroeck

Un fragment de mur, parallèle à la rue de l'Empereur, est visible du jardin du Musée de Peinture ou, mieux encore, de la cour de l'immeuble n° 10 de la rue de Ruysbroeck.

Le mur est identique à celui de la rue de Villers. Il est bien conservé, grâce aux maisons particulières qu'on y adossa au XVI^e et au début du XVII^e siècle. C'est un beau spécimen de mur de parapet du XIII^e siècle. Dans ce parapet, qui protégeait le chemin de ronde, on

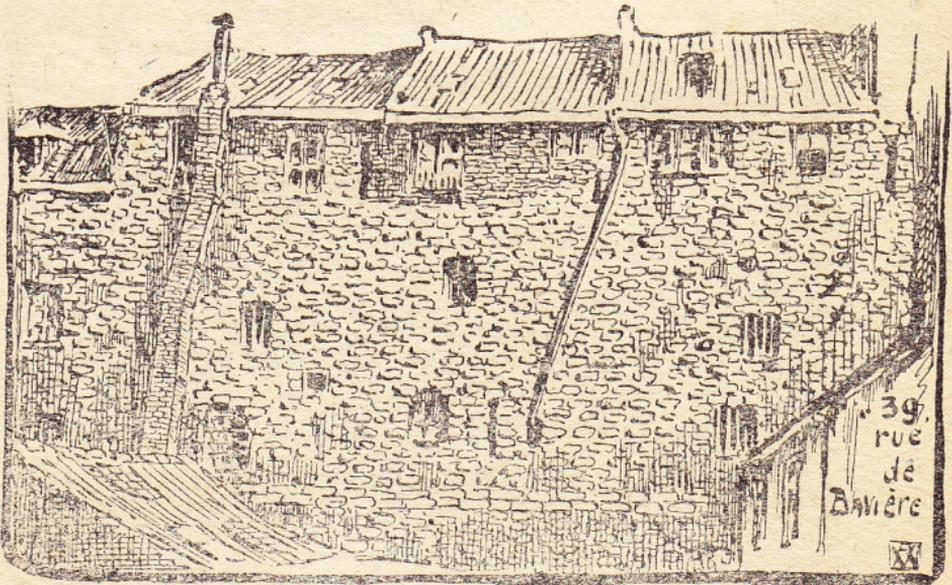


Fig. 112. — Mur, rue de Villers, visible du n° 39 de la rue de Bavière. (XIII^e siècle.)

voit des créneaux larges de 0^m80 et hauts de 1^m20, séparés les uns des autres par de vastes merlons. Ceux-ci étaient recouverts d'une pierre à pan coupé dont on retrouve encore parfaitement les traces.

D'un côté, ce mur remontait la pente du Coudenberg parallèlement à la rue de Ruysbroeck, où il servait de mur de soutènement au palais de Nassau (Musée actuel). De l'autre, il descendait en droite ligne à travers la place de l'ancien Palais de Justice vers la rue de Rollebeek, où il allait rejoindre la tour d'Anneessens.

Mur, rue du Chêne

Dans la cour de l'Athénée royal, on voit un pan de mur assez important et la structure des arcades qui le supportent.

GUIDE ILLUSTRÉ DE BRUXELLES

TOME I

Les Monuments Civils et Religieux

PREMIÈRE PARTIE

MONUMENTS CIVILS

PAR

G. DES MAREZ

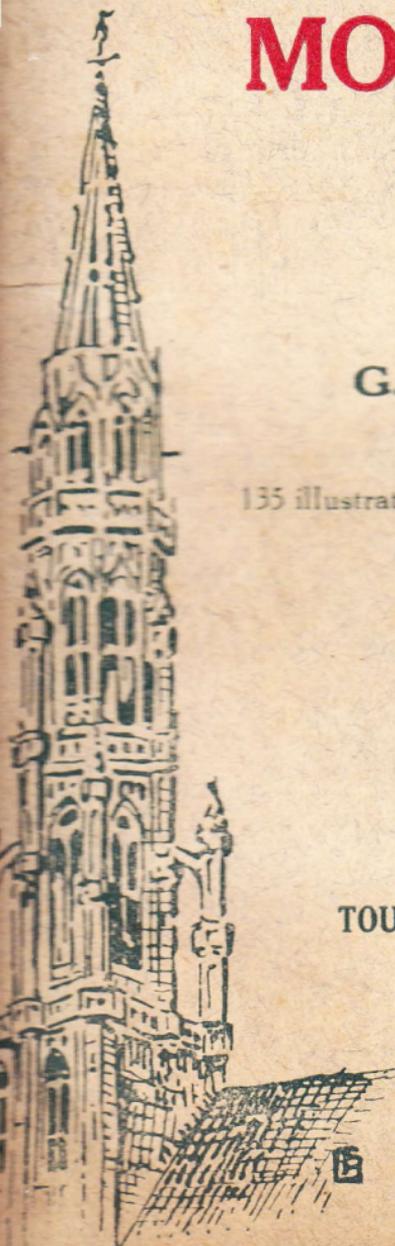
135 illustrations, dont 34 hors texte, et dessins
par R. VAN DE SANDE



TOURING CLUB DE BELGIQUE
SOCIÉTÉ ROYALE



Prix des deux [parties : Fr. 3.50
Fr. 2.75 pour les membres du Touring Club



TOURING CLUB DE BELGIQUE
SOCIÉTÉ ROYALE

GUIDE ILLUSTRÉ DE BRUXELLES

TOME I

Les Monuments Civils et Religieux

PREMIÈRE PARTIE

Monuments Civils

PAR

G. DES MAREZ

*Archiviste de la Ville de Bruxelles
Professeur à l'Université libre*

135 illustrations, dont 34 hors texte, et dessins

PAR

R. VAN DE SANDE



BRUXELLES. — IMPRIMERIE F. VAN BUGGENHOUT, S. A.

NOVEMBRE 1918

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

de la Première Partie.

AVANT-PROPOS DU T. C.	3
PRÉFACES DE L'AUTEUR	5
1. L'Hôtel de Ville	9
2. La Maison du Roi	31
3. La Grand'Place	37
4. La vieille route marchande	91
5. La « Via Populi »	123
6. Promenade dans le quartier de Manneken Pis	141
7. A travers le quartier des Brigittines	151
8. Par les petits remparts et les bassins comblés	157
9. Les abords du Sablon	171
10. Les abords de l'église Sainte-Gudule	185
11. Place Royale, Bibliothèque royale, Palais royal, Parc et rues avoisinentes	189
12. Les boulevards du centre	215
13. Les boulevards extérieurs	233
14. Restes de l'enceinte murale du XIII ^e siècle	245

Pour la *Table des artistes* cités au cours de l'ouvrage, voir à la fin de la deuxième partie du tome I^{er}.

Les illustrations de **René Vandesande** (1889-1946)
sont reproduites avec l'aimable autorisation
de Madame **Marcelle Vandesande**,
petite-fille de l'artiste.